

SÉCHERESSE

CRISE

Le niveau de crise est déclenché lorsque le le fonctionnement du cours d'eau devient critique. Seules les exigences de santé, de salubrité publique, de sécurité civile, d'alimentation en eau potable de la population et des besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits. Son déclenchement est effectif dès que la valeur du débit moyen journalier est inférieure à la valeur du Débit seuil de Crise (DCR) pour la zone considérée



Mesures pour les particuliers



À la maison



Lavage de véhicules : interdit hors stations professionnelles équipées d'un système de recyclage des eaux ou d'un système de lavage haute pression, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire*



Nettoyage des façades, toitures : interdiction *

Nettoyage des voiries, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées : limité au strict nécessaire pour assurer l'hygiène et la salubrité publique



Au jardin



Arrosage des pelouses, massifs fleuris, arbres et arbustes : interdit*



Arrosage des jardins potagers : interdit de 8h à 20h



Alimentation des fontaines d'ornement, bassins d'ornements, jeux d'eau,... : interdit, sauf circuit fermé



Remplissage et vidange des piscines privées (de plus d'1m³) : interdit*



Remplissage des plans d'eau, étangs, bassin d'agrément et manœuvre de vannes : interdit *

Pour plus d'informations rendez-vous sur :

* [Modalités précises à consulter sur l'arrêté préfectoral : Site internet de l'Etat en Loir-et-Cher](#)

[Propluvia](#)

[Carte en ligne de la situation sécheresse](#)